

DEC151461DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jacques Martino, Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre National de la Recherche Scientifique (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;

Vu la loi n°2013-709 du 5 août 2013 autorisant la ratification de la convention relative à la construction et à l'exploitation d'une infrastructure pour la recherche sur les antiprotons et les ions en Europe, signé à Wiesbaden le 4 octobre 2010 par l'Autriche, l'Allemagne, la Grèce, la Finlande, la France, l'Inde, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne, la République populaire de Chine, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CNRS du 31 octobre 2013 approuvant la prise de participation du CNRS dans la société de droit allemand « *Facility for Antiproton and Ion Research in Europe GmbH* » (FAIR GmbH) ;

Vu le projet d'accord de cession de parts entre la GSI Helmholtzzentrum für Schwerionenforschung GmbH et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Jacques Martino, directeur de l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord par lequel la GSI Helmholtzzentrum für Schwerionenforschung GmbH cède au CNRS des parts de la FAIR GmbH.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs